

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/7274
2 mai 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 29 AVRIL 1966, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE

A la suite de l'acte sacrilège de vandalisme commis le 8 avril 1966 par des Chypriotes grecs contre le sanctuaire de Hala Sultan à Larnaca, traditionnellement vénéré par les Turcs musulmans, le centre d'information de la communauté chypriote turque, de Nicosie, a publié le communiqué suivant :

"Nouveau sacrilège perpétré par les Grecs

Encore un exemple de barbarie et de vandalisme

Des bandits chypriotes grecs sous l'uniforme de la Garde nationale, qui étaient postés dans le secteur du lac salé de Larnaca, ont ajouté une nouvelle agression à la liste de leurs forfaits sacrilèges en attaquant le Tekke historique de Hala Sultan.

Selon des renseignements en provenance de Larnaca, certains 'gardes nationaux' se sont introduits vendredi dernier 8 avril dans le sanctuaire de Hala Sultan après en avoir escaladé le minaret au moyen d'une échelle, et ont commis des déprédations considérables à l'intérieur.

D'autres Grecs se sont introduits dans la mosquée après avoir défoncé la porte principale, et ont dérobé un certain nombre d'objets de valeur, notamment des couvertures brodées. En outre, ils ont fracassé des coffres ouvragés anciens qui se trouvaient à l'extérieur, près de l'entrée principale.

Cet incident a été signalé à la Force des Nations Unies et l'on croit savoir que les observateurs de l'ONU ont vérifié l'exactitude des faits au cours d'une enquête sur les lieux."

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Orhan ERALP